



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cessation progressive d'activité

Question écrite n° 49610

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation de bien vouloir lui préciser le mode de calcul des indemnités complémentaires au traitement de base dont est susceptible de bénéficier un fonctionnaire, suite à une cessation progressive d'activité. Il souhaiterait notamment qu'il lui indique, selon le type d'indemnité, le pourcentage que celles-ci vont représenter par rapport au montant dont l'agent bénéficiait avant la cessation progressive d'activité.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49610

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1295